



Haut comité pour la transparence et l'information sur la sécurité nucléaire

Paris, le 25 juillet 2008

Le Président

Monsieur le délégué à la sûreté nucléaire et à la radioprotection pour les activités et installations intéressant la défense

SN/LZ/2008.032

Objet : Suivi radio-écologique des INB et gestion des anciens sites d'entreposage de déchets.

Monsieur le délégué,

A la suite de l'incident survenu sur le site de la société SOCATRI à Tricastin, le Ministre d'Etat, ministre de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire a saisi le Haut comité pour la transparence et l'information sur la sécurité nucléaire pour recueillir son avis sur :

- le suivi radio-écologique de l'ensemble des sites nucléaires ;
- la gestion des anciens sites d'entreposage de déchets radioactifs.

L'avis qui sera rendu par le Haut-comité devra tout particulièrement concerner la **qualité de l'information** portée à la connaissance du public, la **transparence** avec laquelle ces informations sont portées à sa connaissance et les modalités suivant lesquelles il serait possible de **mieux associer les différentes parties prenantes** concernées par ce sujet.

Le Haut-comité rendra un premier rapport d'étape d'ici fin octobre. Dans cette perspective, j'apprécierai de pouvoir disposer d'éléments d'informations concernant les installations qui relèvent de votre domaine de compétence. Ainsi, je vous saurais gré de bien vouloir m'adresser, **pour le 10 septembre 2008**, en insistant sur la dimension « transparence » et sur les modalités d'association des parties prenantes :

a) pour ce qui concerne le suivi radio écologique :

- un état des dispositions applicables et des acteurs en présence en terme de transparence et d'information sur la sécurité nucléaire,
- un état des dispositions réglementaires imposées aux exploitants d'installations nucléaires en terme de surveillance de la qualité des eaux souterraines et superficielles,
- un bilan de la mise en œuvre de ces dispositions réglementaires par les exploitants,
- les dispositions mises en œuvre pour porter à la connaissance du public ces informations,
- un état des actions que vous engagez ou envisagez d'engager dans ces champs.

b) Pour ce qui concerne les anciens sites d'entreposage de déchets radioactifs, je vous saurais gré de bien vouloir m'informer sur la gestion de ceux-ci, et de bien vouloir m'adresser un état des lieux de la surveillance de la qualité des eaux souterraines des nappes qui s'écoulent au droit de ces sites.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le délégué, l'expression de mes salutations distinguées.

Henri REVOL